



CH-3003 Berne, BFEG, CFQF

Secrétariat général
Conférence des évêques suisses
Case postale
Ch-1701 Fribourg

Berne, le 14.12.2023

Ancrer les droits humains dans le droit canonique

Messieurs les membres de la Conférence des évêques suisses,

La Commission fédérale pour les questions féminines CFQF s'était adressée à vous en novembre 2019 pour demander une étude scientifique sur les agressions sexuelles dans l'Église catholique, l'institution d'une commission indépendante et l'adoption de mesures de prévention.

Les résultats de l'étude pilote de l'Université de Zurich sur les abus sexuels au sein de l'Église catholique ont été présentés au public le 12 septembre 2023. Ils sont glaçants. La CFQF salue ce travail de clarification ainsi que la décision de poursuivre et d'élargir l'étude. Il est important selon elle de procéder à une étude approfondie des abus de pouvoir commis à l'encontre de toute personne, en particulier les jeunes filles, les femmes et les religieuses, en incluant notamment les abus d'ordre spirituel.

Mais cela n'est pas suffisant. Des professionnelles et des professionnels actifs dans la sphère ecclésiastique ainsi que des organisations souhaitant une réforme demandent depuis plusieurs dizaines d'années des changements structurels profonds dans le droit canonique afin que le système cesse de favoriser les abus et, au contraire, les prévienne. Il est incompréhensible que l'Église catholique puisse maintenir un système juridique parallèle qui ne respecte pas un certain nombre de droits fondamentaux (droits des enfants, protection contre la discrimination et l'exploitation sexuelle, égalité des sexes). Elle se doit d'inscrire les droits humains dans le droit canonique avec le statut de droits fondamentaux et de ratifier les conventions pertinentes des Nations Unies et du Conseil de l'Europe.

La CFQF invite la Conférence des évêques à œuvrer auprès du Saint-Siège pour que le droit canonique soit révisé afin d'y ancrer les droits humains avec le statut de droits fondamentaux. Nous sommes convaincus que cela permettra de prévenir les abus de pouvoir sous toutes leurs formes. En 1967 déjà, le Synode des évêques avait demandé que l'Église fasse une place aux droits de l'Homme

afin que les croyants aient la possibilité de se défendre. Plus de 50 ans après, il est temps de répondre à cette revendication par des actes.

Restant à votre disposition pour dialoguer à ce sujet, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Yvonne Schärli
Présidente de la CFQF



Bettina Fredrich
Directrice de la CFQF

